



Succession suite vente maison

Par **verto**, le **21/10/2015** à **12:55**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, mon père a revendu la maison de famille achetée avec ma mère (ils étaient mariés sans contrat de mariage, pas de testaments, nous sommes 4 enfants).

Cette maison a été revendu pour la valeur de 190 000 euros, quelle part aurais-je du recevoir car il me semble que ce que j'ai été lésée (j'ai reçu 12800 euros). Mes frères et soeurs selon ce qu'ils me disent ont eu entre 30 et 40000 euros. Je ne comprends pas comment on peut verser moins à un enfant.

Comme on ne me donne aucune information, est-ce que je peux aller voir le notaire qui a réglé cette affaire sachant que cela date de 2008 ? Ai-je un recours possible ?

Par **catou13**, le **24/10/2015** à **11:07**

Bonjour,

Difficile de répondre à votre question sans connaître le régime matrimonial de vos parents et sans savoir s'ils s'étaient consentis une donation au dernier vivant, pour quelle quotité a opté votre père et son âge.

En admettant que la maison soit un bien de communauté, votre père a vendu au minimum sa moitié soit 95.000 €. Donc vos 3 frères et soeurs ont pu difficilement recevoir 90.000 ou 120.000euros.